

Ce qui change ce 1 er mars



Ce qui change ce 1 er mars

Origine des viandes : l'affichage devient obligatoire

A partir du 1er mars 2022, l'affichage de l'origine de toutes les viandes est obligatoire. Cette obligation concerne la viande de porc, de volaille, d'agneau et de mouton. C'était déjà le cas pour la viande bovine. Sont concernés les restaurants ainsi que les cantines scolaires, d'entreprise et des hôpitaux. Les informations devront être lisibles et visibles sur des affichages, les cartes ou les menus.

Entrée en vigueur du "Contrat Engagement Jeune"

À partir de ce mardi 1er mars, le **Contrat d'engagement jeune** remplacera le dispositif Garantie jeunes. En clair, les 18-25 ans qui sont sans travail et qui ne suivent pas des études ou une formation professionnelle pourront se faire accompagner par un agent Pôle emploi ou un conseiller de la Mission locale. L'objectif : définir un projet professionnel aboutissant à un emploi. Sous certaines conditions, ces jeunes percevront une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois.

Versement automatique des pensions alimentaires

Dès ce mardi 1er mars, la Caisse nationale des allocations familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (MSA) seront l'intermédiaire financier pour assurer le versement des pensions alimentaires sauf en cas de refus des deux parents. Toutes les pensions alimentaires fixées à partir de cette date seront versées par l'intermédiaire de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), gérée par les CAF et la MSA. L'organisme prélèvera directement la somme concernée sur le compte du parent condamné. Cette mesure n'est pour l'instant pas applicable aux affaires ultérieures.

Pensez à covoiturer" mention désormais affichée sur toute publicité automobile

Les publicités automobiles sont désormais tenues de faire la **promotion de la mobilité active, du covoiturage ou des transports en commun** sur le même modèle que les messages du type "évitons de manger trop gras, trop sucré, trop salé" imposés depuis 2007 dans l'alimentation.

L'un des messages suivants devra figurer sur tous les documents publicitaires : "Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo", "Pensez à covoiturer" ou "Au quotidien, prenez les transports en commun", selon un arrêté du ministère de la Transition écologique. Cette obligation concerne également les messages publicitaires diffusés sur les ondes ou sur les chaînes de télévision, au cinéma, sur Internet, sur les écrans publicitaires. Des sanctions pécuniaires sont prévues en cas de manquement, elles pourront aller jusqu'à 50.000 euros par diffusion.

Les constructeurs automobiles ont également l'obligation de faire figurer la classe d'émissions de dioxyde de carbone des véhicules

Le doublement du plafond journalier des tickets restaurant prolongé

Le doublement du plafond journalier des titres-restaurant est prolongé, quand ils sont utilisés dans les restaurants, jusqu'à la fin du mois de juin. Ce plafond était passé de 19 à 38 euros en 2020 pour soutenir le secteur de la restauration pendant la crise sanitaire. Les tickets peuvent être utilisés le weekend.

De plus le ministère de l'Économie a précisé que les salariés avaient toujours la possibilité d'échanger auprès de leur employeur leurs titres 2021 contre des titres 2022, jusqu'au 15 mars.

Les chèques-vacances périmés échangeables jusqu'au 31 mars

Les chèques-vacances périmés dont le montant est supérieur à 30 € pourront être échangés jusqu'au 31 mars 2022 afin d'être utilisés dans deux années à venir. Les conditions d'échange sont précisées sur le site service-public.fr.

Hausse du prix du tabac

Plusieurs marques de cigarettes augmentent leur prix à partir de mardi. Certains cigares augmentent de 50 centimes, Cette hausse des prix entre dans le cadre de la stratégie de lutte contre le tabagisme. Pour en savoir plus consultez le **site Internet des douanes françaises**.

